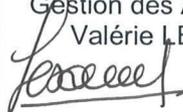


Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<p>Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le :</p> <p>20/02/2020</p>	<p>Séance du lundi 17 février 2020 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle Robert SCHWINT</p>	<p>Visé par : La Chef du service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF</p> 
--	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 17 décembre 2018, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 17/02/2020 à 18h05 à la salle Robert SCHWINT de GBM à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R.0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Février 2020)

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 1 824 476,00 €
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement : délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires,
- autorise M. Le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département des mobilités)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de référent éclairage public au sein du Département des mobilités à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.3 - Délibération rectificative Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de :
 - Chef de projet informatique - responsable d'applications au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
 - Technicien applicatif au sein de la Direction des Systèmes d'Information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
- se prononce favorablement sur le renouvellement des contrats cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires à l'issue des procédures de recrutement,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'agents contractuels sur les postes cités ci-dessus, à défaut d'agents titulaires,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R.6.1 - Subvention au Festival de caves

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.6.2 - Subvention au Collectif Ludique Bisontin (Le CLUB) dans le cadre de Ludi'Health

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association « Le CLUB » ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R.7.1 - Mardis des Rives 2020 - Présentation du Projet - Convention d'accueil entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention-type,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les huit conventions à intervenir dans ce cadre avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.2 - La Rodia - Festival Détonation - Subvention exceptionnelle

Mmes E. MAILLOT (2) et F. PRESSE et M. P. CURIE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Rodia de 15 000€ pour le recrutement d'un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R.7.3 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2020

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 9 subventions pour un montant total de 20 750 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2020 ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.7.4 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 inférieures ou égales à 23 000 €

A la majorité, 1 contre, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, de 9 subventions d'un montant total de 46 893 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales » et « structurantes », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2020 :
 - 2 269 € à l'Académie de musique Tchaikovsky,
 - 2 868 € à Auxon Music,
 - 2 587 € à Accord Parfait à Devecey,
 - 3 036 € au Club de loisirs de Grandfontaine,
 - 2 947 € à l'ASEP,
 - 3 383 € à l'ASC de Miserey Salines
 - 3 382 € à l'Atelier musical de Saint-Vit
 - 11 729 € à l'Avenir de Saint-Vit et ses environs
 - 14 692 € à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon.
- autorise Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture, du Tourisme et du Sport, ou son représentant, à signer les conventions triennales avec d'une part, l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, et d'autre part l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R.3.1 - Nouveau programme de renouvellement urbain – Etude de programmation du pôle commercial Ile de France - Convention Territoire 25

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN et B. GAVIGNET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une étude de programmation sur le pôle commercial Ile de France,
- se prononce favorablement sur la convention d'assistance et de service à conclure avec la SPL Territoire 25 pour un montant de 57 000 €,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'assistance et de service et toutes les pièces relatives à son exécution et à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

Commission n°04 : Développement durable

↳ R.4.1 - Renouvellement de la convention avec le Club FACE

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 000 € au Club FACE pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R.5.1 - Contrat de Ville - Appel à Projets 2020 - 1ère Programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- fait application de l'article 40 du Règlement Intérieur de Grand Besançon Métropole afin de « Procéder à un vote séparé sur une ou plusieurs propositions faisant l'objet d'une délibération du Bureau » ;
- se prononce favorablement sur l'attribution de 164 subventions, pour un montant de 695 087 € :

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance :
 - o 750 € à l'association PKA
 - o 600 € à l'Union Départementale des Associations Familiales du Doubs (UDAF)
 - o 500 € à l'association Radio Campus
 - o 2 000 € à l'association AAD
 - o 3 500 € à l'association AIDES
 - o 23 771 € à Grand Besançon Habitat

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

Mme M. ZEHAF et MM. JL. FOUSSERET et A. POULIN,, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Education/Parentalité/Jeunesse :
 - o 18 100 € à l'association PARI
 - o 6 200 € à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
 - o 1 500 € au CRIJ
 - o 1 000 € à l'ASEP
 - o 940 € à l'Université de Franche-Comté
 - o 500 € aux Francas du Doubs
 - o 2 000 € à l'association Fabrikaweb
 - o 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils
 - o 7 700 € à l'association Croqu'Livres
 - o 600 € à la MJC de Palente
 - o 635 €, 800 € et 1 000 € à l'Antenne Petite Enfance
 - o 2 500 € à l'association Des Racines et des Feuilles
 - o 2 420 € à la Ville de Besançon – Direction Petite Enfance
 - o 2 000 € à la Caisse des écoles

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

- Au titre du Volet Sport :
 - o 500 € et 500 € à l'ASPTT
 - o 1 500 € au Club Sauvegarde
 - o 500 € à Doubs Sud Athlétisme
 - o 1 500 € à l'association Besançon Foot
 - o 500 € à l'association BUCE
 - o 500 € à Sporting Futsal Besançon
 - o 1 500 € à Sporting Club Planoise
 - o 1 000 € à l'UFOLEP 25
 - o 1 000 € à l'association IKS
 - o 750 € à l'association Palente Besançon Handball
 - o 1 750 € à l'association Profession Sport 25
 - o 1 000 € à l'Olympique de Besançon
 - o 1 000 € et 500 € à l'association CPB Lutte
 - o 1 500 € à l'association Sportive les Orchamps Besançon
 - o 500 € à l'association Besançon Académie Futsal
 - o 1 000 € au DOJO Franc-Comtois
 - o 500 € à l'association PSB Judo
 - o 1 000 € et 500 € au Handball Sport Mahorais 25

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Mmes E. MAILLOT (2), K. ROCHDI et M. ZEHAF et MM. N. BODIN, P. CURIE, JL. FOUSSERET, M. LOYAT, et A. POULIN, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Culture et Expression artistique :
 - o 2 500 € à l'association Teraluna
 - o 4 500 € au CAEM
 - o 2 500 € à la Compagnie Gravitation
 - o 1 000 € au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
 - o 5 000 € et 2 000 € à l'association Passe-Muraille
 - o 5 000 € à l'association Juste Ici
 - o 1 000 € à l'association Les 2 Scènes
 - o 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils
 - o 1 000 € à l'Orchestre Victor Hugo

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

- Au titre du Volet Santé et accès aux soins :
 - o 1 500 € à la Ville de Besançon – Direction Hygiène Santé

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMILLE, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, et F. TAILLARD (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Accès aux droits sociaux :
 - o 1 000 € à l'association AC Agir Ensemble contre le Chômage
 - o 2 000 € au CIDFF
 - o 1 000 € à la MJC de Palente
 - o 750 € à la MJC des Clairs-Soleils
 - o 3 000 € à la Mission Locale

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER et F. TAILLARD (2),
conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Accès à l'emploi, Insertion, accès à la formation et Développement
Economique :

- o 1 225 € à l'association AVILI – Sinéo Besançon
- o 12 000 € à l'Association Jean Eudes
- o 24 150 € à l'association Gare BTT
- o 9 810 € au Centre Omnisport Pierre Croppet
- o 11 550 € à BTS Blanchisserie
- o 10 000 € à l'association Julienne JAVEL
- o 19 500 € au CDEI
- o 28 485 € à Intermed
- o 1 470 € à Limpio
- o 8 000 € à l'association API 25
- o 5 000 € à l'ABAPE
- o 5 400 €, 5 000 €, 16 000 €, 1 000 € et 7 500 € au Comité de Quartier Rosemont St
Ferjeux
- o 63 000 € à la Régie des Quartiers de Besançon
- o 9 000 € à la Caisse Solidaire
- o Réussite Emploi 27 000 €, 12 000 € et 1 750 € à Réussite Emploi
- o 18 000 € à l'Ecole de Production de Besançon
- o 3 000 € à Profession Sports et Loisirs
- o 3 000 € et 3 000 € au CRIJ
- o 10 000 € à l'ADNA
- o 29 116 € et 5 000 € à la Mission Locale
- o 10 000 € à Panorama Etudes Formations Conseils
- o 2 500 €, 12 500 €, 4 000 € et 7 000 € à La roue de Secours
- o 10 000 €, 53 500 €, 5 000 €, 3 000 € et 2 000 € pour l'association BGE
- o 2 500 € pour l'ADIE

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 7

- Au titre du Volet Logement Habitat et Cadre de vie :

- o 15 000 € à l'association Julienne JAVEL

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Mme M. ZEHAF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne
prennent pas part au vote.

- Au titre du Volet Lutte Contre les Discriminations et Egalité Femme-homme :

- o 2 000 € à la Boutique du Conte
- o 500 € à la SESSAD
- o 1 840 € et 2 160 € au CRIJ
- o 500 €, 500 € et 1 500 € à l'association Solidarité Femmes
- o 1 000 € à l'association Besançon Basket Club
- o 800 € à l'Amitié judéo-musulmane de France
- o 800 € à la LICRA
- o 1 000 € à l'association Le Refuge
- o 500 € à l'association PSB Judo
- o 9 000 € à Léo Lagrange – Centre-Est
- o 765 € à l'association Le Relais Méditerranéen

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

- Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
 - o 7 500 € à l'association Arc en Ciel
 - o 1 000 € au RERS
 - o 2 000 € et 1 200 € à l'Association Palente
 - o 1 500 € à l'association ALEDD
 - o 2 000 €, 1 000 €, 2 000 € et 1 000 € à la MJC de Palente
 - o 1 500 € à l'association Radio Campus
 - o 4 000 € et 1 500 € à la Maison de Quartier de Planoise
 - o 1 000 € à l'association Vivons Ensemble
 - o 1 000 € à l'AAB
 - o 2 000 € à l'APIM
 - o 1 500 € à l'association Semons en Famille
 - o 3 000 € à l'association Tambour Battant
 - o 3 000 € et 1 000 € à la MJC des Clairs-Soleils

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

- Au titre du Volet Valeurs de la République
 - o 500 € à CIDFF
 - o 500 € à la Ligue de l'Enseignement
 - o 10 000 € à la Ville de Besançon – Action Culturelle
 - o 2 500 € au Café Charlie
 - o 2 500 € à l'association Des Racines et des Feuilles

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- Au titre du Volet Pilotage, Ingénierie, Ressources et Evaluations
 - o 2 500 € à la MJC de Palente
 - o 2 500 € au Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux
 - o 2 000 € à la MJC des Clairs-Soleils

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- autorise M. le Président, ou son représentant, à :
 - o signer les conventions annexées au rapport ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires : F. TAILLARD, E. MAILLOT

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du lundi 17 février 2020

Salle du 1^{er} étage de GBM

ORDRE DU JOUR

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL	12
Organisation de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole	12
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation de procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20	12
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	12
Finances	12
Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (février 2020)	12
Ressources humaines	13
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement : délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents	13
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département des mobilités)	13
Rapport n°1.2.3 - Délibération rectificative - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et délibération de principe relative au recours à des agents contractuels à défaut d'agents titulaires sur postes permanents	13
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	13
Rapport n°6.1 - Subvention au Festival de Caves	13
Rapport n°6.2 - Subvention au Collectif Ludique Bisontin (Le CLUB) dans le cadre de Ludi'Health	13
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	14
Rapport n°7.1 - Mardis des Rives 2020 - Présentation du Projet - Convention d'accueil entre les communes et Grand Besançon Métropole	14
Rapport n°7.2 - La Rodia - Festival Détonation - Subvention exceptionnelle	15
Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2020	16
Rapport n°7.4 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 inférieures ou égales à 23 000 €	16
Commission n°02 : Mobilités	17
Information - Validation du programme des opérations d'aménagement de voirie programmées par Grand Besançon Métropole	17

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	18
Rapport n°3.1 - Nouveau programme de renouvellement urbain - Étude de programmation du pôle commercial Île-de-France - Convention Territoire 25	18
Commission n°04 : Développement durable	18
Rapport n°4.1 - Renouvellement de la convention avec le Club FACE	18
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	18
Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Appel à Projets 2020 - 1ère Programmation	18

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Bureau Séance du lundi 17 février 2020

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation de procès-verbal de la séance de Bureau du 16/01/20

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons démarrer. Le Bureau de ce soir est un peu spécial, puisque c'est le dernier. J'ai été président pendant 19 ans ; à raison de dix Bureaux par an, cela en fait 190. Au début, nous en faisons plutôt moins, et à la fin, nous en faisons plutôt quatre ou cinq par mois. Nous ne devons donc pas être loin de 400 Bureaux. Je ne les ai pas comptés. Nous aurons notre dernier Conseil d'Agglomération le 2 mars prochain. En fin de réunion, nous parlerons de l'organisation des secteurs, pour voir comment ils s'organisent et pour que nous soyons bien calés par rapport à cela. Nous allons vous donner les règles. L'Administration suivra cela. Pas plus moi que Gaby (M. BAULIEU) n'y assisterons, puisque c'est la règle, sauf bien sûr Gaby dans son secteur s'il est élu. Le temps passe vite. Je n'ai pas fait le compte des Bureaux, mais à mon avis, nous ne devons pas être loin des 350 ou 400.

Nous passons tout de suite à l'ordre du jour. Nous commençons par la partie décisionnelle.

Les pouvons sont les suivants : Alain LORIGUET à Fabrice TAILLARD et Pascal DUCHEZEAU à Elsa MAILLOT.

La secrétaire de séance est Martine DONEY.

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal du 16 janvier dernier ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (février 2020)

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Gaby ? Non. C'est donc adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement :
délibération de principe relative au recours à des agents contractuels
à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement
(Département des mobilités)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Délibération rectificative -
Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement et
délibération de principe relative au recours à des agents contractuels
à défaut d'agents titulaires sur postes permanents

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que ce qui est surligné en jaune correspond à ce qui a été changé.

M. BAULIEU.- C'est ce qui concerne les modifications du texte de 1984. Ce sera surligné pour le Conseil d'Agglo.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Subvention au Festival de Caves

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Pascal CURIE ? Combien était-ce l'année dernière ?

M. BLESSEMAILLE.- Cela fait un certain temps qu'il n'y a pas eu de Festival de Caves.

M. LE PRÉSIDENT.- Si. Il a lieu tous les ans, même quand il y a eu des « problèmes », et je ne sais pas d'ailleurs si c'était vraiment des problèmes. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de jugement. En tout cas, nous avons toujours donné. Il faudra simplement vérifier que Dominique SCHAUSS soit bien indiqué comme conseiller intéressé.

M. CURIE.- C'est écrit sur le rapport qu'il est conseillé intéressé. En deux mots, il y a un développement encore plus important avec la Suisse cette année dans le cadre du Festival de Caves. La subvention aujourd'hui était dans le cadre des collaborations franco-suissees.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde est-il d'accord ? C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Subvention au Collectif Ludique Bisontin (Le CLUB)
dans le cadre de Ludi'Health

M. LE PRÉSIDENT.- C'est nouveau.

M. CURIE.- Il n'y a pas de présentation, mais je vais dire deux mots sur le sujet. C'est nouveau. Il y a eu le Hacking Health, tout le monde le connaît dans le domaine de la santé. Le Ludi'Health est plus dans le domaine du jeu. Ce dossier va paraître une seule fois, car à partir de l'année prochaine, il sera intégré dans le Festival Ludinam. C'est justement aussi pour développer des jeux sur des pathologies un peu particulières, pour des personnes qui ont des difficultés. Il s'agit de développer le jeu pour faire des rééducations. C'est dans ce cadre qu'on demande une subvention exceptionnelle.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une subvention importante.

M. CURIE.- Elle est de 10 000 €. C'est pris sur des fonds que nous avons dans ce domaine. C'est dans le cadre de ma délégation. Je précise que c'est simplement pour cette année, parce qu'à partir de l'année prochaine, ce dispositif sera développé dans le cadre du Festival Ludinam.

M. LE PRÉSIDENT.- Je dis cela, car la subvention à Ludinam n'est pas plus importante.

M. CURIE.- C'est pour cette année. Ensuite, il y a un dispositif comme Hacking Health où ils vont trouver des financements. C'est donc simplement pour le lancement.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne savais même pas que cela existait. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? C'est adopté.

Il aurait été intéressant que nous en parlions en Bureau-Débat. C'est tout de même une subvention importante.

D'ailleurs, en parlant de subventions, Monsieur le Maire de Tallenay, cher ami, j'ai eu un message de l'Amicale Cycliste Bisontine qui me dit qu'ils viennent de passer en division A, division unique et première division. On leur a répondu que Monsieur PRALON avait bien fait, mais ils nous ont dit « maintenant, on n'aura rien ». Je demanderai donc que l'on revoie cela quand même, parce que ce club a formé Thibaut PINOT. Ils sont en division 1. C'est comme Etupes. C'est le grand club cycliste local. J'aimerais que nous regardions tout de même cela. J'imagine que tu les as rencontrés.

M. PRALON.- En deux mots, j'ai simplement dit qu'après les orientations budgétaires que nous avons eues, nous n'avons pas eu de retour. Par ailleurs, nous avons une manifestation importante qui va se dérouler début août sur l'Agglomération. Je veux parler du Tour de l'Avenir qui va parcourir les communes. Cette grosse manifestation va nous coûter 10 000 €. Si nous prenons ces 10 000 € pour le Tour de l'Avenir, nous ne pourrions pas les mettre ailleurs. Nous avons également d'autres demandes que nous saurons honorer. Ce qui fait que nous sommes obligés de prendre sur d'autres manifestations, parce que le budget est contraint. Si Nathalie a dû répondre cela, elle a répondu la vérité.

M. LE PRÉSIDENT.- Autant je peux être d'accord pour les 10 000 € pour Ludi'Health, autant je pense qu'avant le Tour de l'Avenir, nous aurons ici une manche du Championnat du monde de cyclocross. C'est donc une belle image. J'aimerais que nous revoyions ce problème-là. Nous en parlerons avec Gaby. Je te repasse la parole, Jean-Yves.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique
--

Rapport n°7.1 - Mardis des Rives 2020 - Présentation du Projet -

Convention d'accueil entre les communes et Grand Besançon Métropole

M. PRALON.- C'est la même manifestation chaque année. C'est la 8^e édition en 2020, avec le même budget qui se suffit à lui-même. Simplement, deux améliorations sont à apporter compte tenu de la fréquentation en nette hausse, ce qui fait que maintenant, nous sommes obligés d'aller sur des jauges minimales d'accueil de 2 000 personnes. Cela limite donc un peu.

Par ailleurs, il y a une prise en charge complémentaire de l'Agglomération par rapport à la livraison des tables et des chaises, dont les communes ont en charge leur installation. Cela étant, des progrès sont faits de la part de l'Agglomération pour faciliter le rôle des communes. À ce titre, il y a quelque chose qui est cher à Gaby avec les secteurs, mais je pense que nous constatons au travers des Mardis des Rives, en tout cas sur le linéaire qui va de Deluz à Saint-Vit, qu'il y a moins de Mardis des Rives qu'avant.

Les communes s'associent entre elles, forment des groupes, font tourner ces Mardis des Rives et elles s'associent. Elles ne se bagarrent plus pour avoir les Mardis des Rives, elles travaillent ensemble. J'assiste aux réunions. Je vois vraiment une volonté de travailler ensemble. Personnellement, je trouve magnifique de voir que nous travaillons tous ensemble, main dans la main. Nous changeons de lieu d'une année sur l'autre, tout cela pour animer nos secteurs. Je voulais qu'un témoignage soit fait sur la façon dont sont attribués ces Mardis des Rives, parce que je trouve cela exemplaire. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Le succès est réel.

M. PRALON.- C'est surtout le comportement des élus du Grand Besançon qui est remarquable dans la façon de vouloir travailler ensemble sur l'organisation des Mardis des Rives.

M. KRIEGER.- Les élus du Grand Besançon ont favorisé le rapprochement entre les communes. Il est vrai qu'au départ, nous n'avions pas suffisamment de mardis pour organiser cette manifestation sur toutes les communes de l'est bisontin. Nous avons réussi à trouver une entente avec la commune de Novillars pour organiser cette manifestation conjointement ou une année sur deux. Cela se passe très bien, il n'y a aucun problème, et c'est un vrai « chapeau ».

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, tout va bien.

M. KRIEGER.- Tout va bien. Il faut continuer les Mardis des Rives.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est accepté par tout le monde. Il n'y a pas d'autre remarque par rapport à cela. J'aimerais que vous regardiez ces histoires de vélos.

Rapport n°7.2 - La Rodia - Festival Détonation - Subvention exceptionnelle
--

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une manifestation qui fonctionne bien. C'est un grand succès. On vient de l'Agglo, même bien au-delà de l'Agglo.

Brouhaha.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est très bien. Ce Festival est toujours noir de monde. Avez-vous des remarques ?

M. FELT.- J'ai une petite remarque. Je m'interroge sur la destination de la subvention. C'est pour un cabinet spécialisé de recherche de mécénats. Je m'interroge un peu. De, plus, la ville de Besançon abonde également à hauteur de 15 000 €. Cela fait donc 30 000 € pour un cabinet spécialisé dans la recherche de mécénats.

M. BAULIEU.- Effectivement, c'est le choix que nous faisons, que nous vous proposons pour essayer de trouver d'autres solutions que d'apporter nous-mêmes les fonds nécessaires pour renforcer ce dispositif. Vous avez tous lu le rapport. Nous sommes sur des manifestations, bien évidemment, aux équilibres financiers toujours aléatoires. En fonction du succès ou du moindre succès du jeudi soir, c'est positif ou c'est négatif. C'était déjà négatif la dernière fois.

Il y a également le problème de la structure juridique, puisque ce dispositif est adossé à une structure municipale qui normalement, n'est pas faite pour cela, sur La Rodia. Il y a donc une double préoccupation qui est de donner une assise juridique à l'organisation de ce festival et de consolider les ressources financières.

Face aux besoins financiers, puisqu'il existe des cabinets spécialisés dans ce genre de chose, il nous semble préférable de proposer cette solution pour essayer de renforcer le mécénat qui est déjà important dans cette manifestation, plutôt que d'apporter des crédits supplémentaires en direct.

M. LE PRÉSIDENT.- Marcel, concernant le Festival Détonation, pour l'instant, c'est surtout que nous ne pouvons plus faire la recherche de mécènes. Maintenant, cela atteint un tel niveau que ce n'est plus possible. Je pense que nous pourrions le faire à titre d'expérimentation. Nous l'avons fait au musée. Au musée, je n'y croyais pas trop, honnêtement. Nous avons recruté un cabinet spécialisé qui nous a coûté 26 000 € et qui nous a ramené 190 000 € de subvention. Après, je ne dis pas qu'il faut généraliser. Il y a eu le concours de mécénat à la Citadelle, c'était mieux, mais nous n'avons pas d'interne. Je m'en étais un peu occupé personnellement, parce que c'était quelque chose qui m'intéressait.

Nous pouvons dire que nous le proposons à titre expérimental. Nous pouvons regarder ce que cela donne sur un ou deux ans. Je pense que l'exemple du musée est parlant. Vous savez comment cela se passe. Ce sont des cabinets qui connaissent des grosses sociétés auprès de qui ils vont tirer la sonnette.

M. FELT.- Je fais quand même une différence entre le magnifique musée et ce festival.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas pareil. Tu ne peux pas comparer. L'attractivité d'une ville passe par le musée. Entre parenthèses, demain, une personne un peu connue viendra au musée. Le Festival Détonation est aussi un élément important pour l'attractivité de l'Agglo.

M. BAULIEU.- S'agissant du public intéressé par ce type de festival, nous plaisantions tout à l'heure sur le sujet, mais quand je dis qu'il y a un spectre de 7 à 77 ans, je ne suis pas très loin du compte. Cela fait effectivement quelques années que j'y vais. La première année que j'y suis allé, je n'y suis pas allé seul, mais avec quelqu'un qui connaissait un peu l'intérieur du dispositif. Je l'ai attendu à l'arrivée et je me disais que j'allais effectivement un peu détonner dans le paysage. Je voyais arriver le public. Quand la personne qui m'accompagnait est arrivée, je lui ai dit que j'avais vu passer une personne plus âgée que moi.

Je dis cela sans jugement de valeur, mais simplement parce que c'est aussi ce spectre. Évidemment, il y a plus de jeunes que de personnes de nos âges, mais il y a ce spectre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il y a tous les publics.

M. FELT.- Comme je ne suis pas convaincu, je vais m'abstenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as le droit. Il y a donc une abstention. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Première session 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Jean-Yves ? Quand je parlais de subventions importantes précédemment, quand on regarde les subventions ici, nous arrivons à un total 20 000 €. Nous devons donc être attentifs à cela. S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°7.4 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 inférieures ou égales à 23 000 €
--

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la liste.

M. FELT.- Est-ce que je peux faire encore un commentaire ? Je vais voter contre, la subvention versée à l'association de ma commune étant en baisse de 17 %. Je trouve que l'on pourrait faire un petit effort.

M. PRALON.- C'est calculé sur certains critères.

M. FELT.- Je sais bien, mais je ne peux pas voter pour, parce que sinon, je mettrais la différence.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, tu t'abstiens.

M. FELT.- Non, je vote contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as le droit. Je fais confiance à la Commission qui procède à ces attributions sur des critères précis. S'il n'y a pas d'autres oppositions ou abstentions, c'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Information - Validation du programme des opérations d'aménagement de voirie programmées par Grand Besançon Métropole

M. MICHAUD.- Nous avons validé les choix qui ont été faits par les secteurs pour le gros entretien et pour le renouvellement des voiries, et également pour les requalifications et créations de voiries. Il y a les tableaux en annexe. Je précise que nous avons organisé les réunions de concertation avec les secteurs en fin d'année. Les programmes ont tous été validés quasiment à l'unanimité des communes. Si vous avez des demandes ou des commentaires, je suis à votre disposition. Vous avez le programme en annexe. Il est également disponible sur papier, mais uniquement sur demande, car il est assez volumineux.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des remarques ?

M. STEPOURJINE.- Je voudrais faire une remarque par rapport aux grands travaux concernant nos relations avec les services. Si nous voulons éviter d'être amenés à recréer derrière les enrobés, si nous voulons éviter d'être amenés à ne pas répondre aux besoins des riverains lorsque nous faisons des voiries, il faudrait peut-être avoir une meilleure collaboration entre les services et la commune. Je dois dire que dans le cadre d'une réflexion d'une voirie sur Pirey, je suis très déçu aujourd'hui, mais j'apporterai des éléments de confirmation de tout cela prochainement, parce que je suis plus que déçu. Nous allons être obligés de recréer. Nous faisons des enrobés et nous recréons derrière, parce que nous avons oublié de répondre à l'assainissement. Au sein des services, nous sentons que les informations passent mal.

Pourtant, j'avais préparé tout le travail en amont. Cela me déçoit. Quand on dit que Gaz de France ne répond jamais à nos questions, Gaz de France répond. Quand on dit qu'Enedis ne répond jamais à nos questions, Enedis répond.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand on dit qu'Orange ne répond jamais à nos questions ?

M. STEPOURJINE.- Là, je ne dirai rien ! C'est vrai, c'est une catastrophe.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons un vrai problème actuellement. Nous en avons parlé à midi. Ils ne répondent jamais. Nous avons fait la rue Claude Pouillet en enrobé, en petits pavés, et Orange s'amène en disant qu'il faut rouvrir pour mettre la fibre.

M. STEPOURJINE.- Il n'y a que lorsque l'on insulte Monsieur PONS qu'il répond. C'est infernal.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est infernal. Nous avons refait la rue du Palais de Justice, tout est neuf. Il y a de l'enrobé et des pavés. Quand on les invite aux réunions, ils ne viennent pas, et quand on a fini, ils viennent en disant qu'il faut rouvrir. « Si vous ne voulez pas qu'on rouvre, on met des poteaux. Si vous ne voulez pas, vous n'aurez pas la fibre. » Cela donne des réunions un peu « chaudes » parfois.

M. MICHAUD.- Pour répondre à Robert STEPOURJINE, je suis un peu surpris. Je vais regarder cela de près.

M. STEPOURJIN.- Je te verrai, Jean-Paul. Je t'expliquerai.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas débattre de cela ici, vous verrez entre vous s'il y a des soucis. Le principal est que vous régliez cela.

M. MICHAUD.- Simplement, pour répondre quand même à Robert, parce que c'est l'occasion, globalement, il faut savoir que chaque fois que nous avons un programme de voirie, il y a consultation des concessionnaires, donc du service EAS, ce qui est systématique. Nous avons des réunions avec les concessionnaires qui ont eu lieu tous les mois, voire plusieurs fois par mois. Je ne me souviens plus de la fréquence, mais c'est plusieurs fois par mois. Je pense qu'il y a peut-être un loupé, mais nous sommes vigilants justement. Je voulais en profiter pour apporter la réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous verrez. Sur ce rapport, c'est une information. Il n'y a donc pas de vote.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Nouveau programme de renouvellement urbain - Étude de programmation du pôle commercial Île-de-France - Convention Territoire 25

M. FELT.- Très honnêtement, je n'ai pas regardé les rapports orange, je n'ai regardé que les rapports blancs. J'en prends donc connaissance.

Le centre commercial Île-de-France figure parmi les opérations du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU). Afin de mener à bien la reconfiguration du centre et son intégration dans son environnement, une étude de programmation au stade faisabilité est confiée à la SPL Territoire 25.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. BODIN.- C'est un point très important. Lors d'une intervention il y a une quinzaine de jours sur la station Île-de-France, ce point posait beaucoup de soucis, car étant fermée, on ne pouvait plus globalement s'y garer. C'est la première étape. La deuxième étape est l'étude de faisabilité sur la reconfiguration totale du centre commercial, et notamment la création d'une maison de la santé juste à côté de la brasserie. Nous chargeons Territoire 25 de cette étude de manière à ce que l'ensemble du centre commercial soit totalement reconfiguré. C'est très important, car il y a vraiment nécessité d'avoir les trois centres commerciaux Époisses, Île-de-France et Cassin sur ce quartier qui bénéficient d'un programme de renouvellement urbain de 175 millions d'euros qui date d'il y a une douzaine d'années. C'est donc une étape indispensable pour qu'il y ait une diversité commerciale qui perdure sur l'ensemble du quartier.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette diversité commerciale existe difficilement pour l'instant. Sur Île-de-France, c'est difficile. S'il n'y a pas d'autres remarques, c'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Renouvellement de la convention avec le Club FACE

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Françoise PRESSE ? Je n'en vois pas. C'est approuvé.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Contrat de Ville - Appel à Projets 2020 - 1ère Programmation

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ou des questions à poser à Michel JASSEY ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Puis le Bureau s'est poursuivi et a examiné les rapports
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

La séance est levée.